

NOTE D'INFORMATION **ECOLE de VIEILLEVIGNE**

Objet : Modification des prix de la Garderie et du TAP au 1^{er} octobre 2019

Madame, Monsieur,

Par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2019, les tarifs pour les services de garderie et du TAP ont été augmentés de 2,00%.

Veillez trouver la nouvelle tarification journalière applicable au 1^{er} octobre 2019 :

Garderie :

1- Matin ou Soir, 1 enfant :	1,19 €
2- Matin ou Soir, 2 enfant ou plus :	0,99 €
3- Matin et Soir, 1 enfant :	1.52 €
4- Matin et Soir, 2 enfants ou plus :	1,25 €

TAP :

1- 1 enfant :	0,94 €
2- 2 enfants ou plus :	0,79 €

La commission des affaires scolaires et périscolaires